

## Pêche : par plaisir ou dans un but sportif, dès cet été, il faudra un pass pour lancer sa ligne dans le golfe du Lion



Les quatre fédérations de pêche de loisir ont approuvé la charte des bonnes pratiques. L'Independant

## Une charte des "bonnes pratiques" approuvée

Une charte pour limiter l'impact de la pêche de loisir encadre la pratique et les concours, dans ce périmètre très contrôlé du golfe du lion. Un engagement qui a été signé par les 4 fédérations de pêche, et une vingtaine de clubs, évoluant sur la zone.

**Pour Hervé Magnin, directeur du Parc** : "Ce partenariat est essentiel pour protéger les écosystèmes et les ressources halieutiques. Nous avons limité à une quinzaine de concours par an, pêche sous-marine, surfcasting, pêche au gros, pour une gestion durable de ces activités".

Ainsi, les tailles de prises minimales pour 39 espèces sont actées, comme pour le bar (42 cm), la daurade royale (30 cm), le rouget barbet (18 cm). Des quotas sont imposés sur 17 espèces, et des interdictions sur des espèces vulnérables : raies, requins, labre vert ou anguille européenne. Feu rouge aussi en période de reproduction du Loup (1er janvier au 31 mars), du denti et du sar tambour du 1er mai au 30 juin. Un engagement qui passe aussi par les alternatives aux antifouling, le pêcher-relâcher, les ancrages, les déchets.

**Jean-Marie Perez, président de la Fédération nationale de pêche en mer (FFPM), 600 adhérents (11-66)** : "Cette charte concrétise notre engagement éco-responsable. Le problème, c'est le minuscule quota de thon rouge qui nous est accordé, nous avons engagé un recours européen de revalorisation, car, après quinze ans de protection, la population est aujourd'hui multipliée par trois !"

**Jean-Claude Houdeau, président de la Fédération nationale plaisance et pêches en mer (FNPP), 1 200 adhérents (11 et 66)** : "On doit respecter les cycles, dès lors qu'ils sont en adéquation avec la réalité, ils ne doivent pas être figés".

**Alain Banègues, président de la pêche sportive (bord de mer), une centaine d'adhérents FFPS (11-66)** : "En concours, il faut favoriser le relâcher, cette règle devraient s'appliquer aussi aux particuliers".

**Jean-Marie Ray, président de la Fédération de chasse sous-marine (FNPSA), une centaine d'adhérents en Occitanie** : "Cette charte légitime notre sport et notre pratique responsable, notamment pour les tailles de poissons, qui sont pour nous supérieures de 3 cm à la règle. En concours, nous ne prenons que des poissons de plus de 400 grammes".

Les pêcheurs, réguliers ou occasionnels, devront se déclarer gratuitement sur une application dédiée. VÉ. P.

